

Nous plaidons pour un **volontarisme coopératif**

IMMÉDIAT

AUDACIEUX

MASSIF

Plaidoyer pour un volontarisme coopératif dans la transition

L'Union européenne, la Belgique et ses Régions se sont engagées à entamer la transition environnementale tant réclamée par la société civile, les jeunes générations et plusieurs mouvements associatifs. Par ailleurs, la sortie de la crise sanitaire grave que nous connaissons appelle des plans de relance dont l'élaboration est en cours. Pour être socialement justes et assurer une transition soutenable, ces plans de relance ne pourront se concevoir dans un mode "business as usual": certains paradigmes dans la manière de faire de l'économie devront être repensés. *Les pouvoirs publics devront dès lors prendre en considération les acteurs qui depuis toujours affirment la primauté de l'humain sur le profit et pratiquent la démocratie dans leurs entreprises.*

Le mouvement coopératif regroupe plus d'un milliard de sociétaires sur la planète. Il est sans doute le plus important mouvement de société civile au monde, présent dans presque tous les pays et uni par le respect de principes forts et simples édictés par l'Alliance coopérative internationale depuis sa création en 1895. Ce mouvement demeure cependant discret et méconnu. Sa présence économique, en Belgique comme ailleurs, est trop souvent décrite par une énumération du poids substantiel que pèsent les coopératives dans les secteurs agricole, bancaire ou assurantiel, alors que d'innombrables initiatives innovantes se sont développées et se développent chaque jour encore dans de nombreux autres champs d'activité, en particulier dans l'optique d'affronter les problèmes environnementaux et sociaux les plus urgents. Soulignons encore ceci : *des études ont démontré que les coopératives se sont révélées plus stables et plus résilientes que d'autres entreprises face aux crises.*

Ce court plaidoyer a pour objectif de convaincre que le modèle coopératif d'activité économique présente un intérêt fondamental pour répondre aux enjeux actuels, et que son potentiel, dans l'optique d'une transition environnementale réalisée dans la justice sociale, est considérable. *Les modes coopératifs s'inscrivent dans le cadre des principes forts de l'économie sociale, et mettent à disposition une méthode apte à relever les défis complexes qui sont devant nous.* Le modèle coopératif, appliqué de manière rigoureuse, propose en effet d'instaurer dans les processus économiques un autre rapport à la propriété, un autre rapport au pouvoir, un autre rapport au travail. *Il inscrit, dans la gouvernance même de l'entreprise, le partage du pouvoir et de la valeur.*

Nous ne pourrions pas concilier relance économique et engagement dans une transition écologique sans bousculer certaines valeurs qui dictent aujourd'hui nos conduites d'acteurs économiques. Cependant, pour provoquer une telle mutation – ne pas chercher à maximiser son profit sans autre objectif, devenir plus sobre, apprendre à réparer plutôt qu'à jeter, etc. -, il ne suffira pas de l'enseigner par divers moyens, ni de tenter de l'imposer à coup d'incitations ou de messages publicitaires. Le changement d'habitudes profondes s'acquiert principalement en éprouvant d'autres rapports conscients à la propriété, au travail, à la production, à la consommation. *Les coopératives, au travers du rapport très particulier à la propriété qu'est le lien sociétaire, sont des lieux d'apprentissage d'une économie soutenable, à la fois performante et centrée sur les besoins réels des personnes.*

Nous ne pourrions pas réparer nos démocraties actuellement malmenées sans inventer des corps intermédiaires nouveaux, de nouvelles manières de décider ensemble de ce qui fait notre quotidien, de ce qui impacte nos vies. Certaines grandes multinationales, notamment dans le secteur numérique, ne se cachent plus de porter des projets politiques forts, tandis que les rouages traditionnels de la démocratie représentative avouent leur incapacité croissante à avoir une prise sur le monde. *Les coopératives proposent un modèle de démocratie économique. Elles sont des lieux propices à l'imagination, au débat, au dépassement des antagonismes pour décider ensemble des services et des biens dont on veut se doter collectivement. Sous des formes multipartites, les coopératives sont aussi des outils économiques de développement de territoires, où toutes les parties prenantes (travailleurs, usagers, acteurs locaux, fournisseurs, pouvoirs publics) sont invitées à mettre au point ensemble de nouvelles formes de délibération et dessinent ensemble les actions d'intérêt général.*

Nous ne pourrions pas promouvoir une « économie du futur » à « haute valeur ajoutée humaine », une économie qui permette de trouver un sens et une utilité à ce que l'on produit, quels que soient ses diplômes, sans résoudre en profondeur la question de l'autonomie dans le rapport au travail. Il n'est pas question ici du travail indépendant, qui peut certes être une solution appropriée dans certains cas pour celles et ceux qui ont un tempérament d'entrepreneur, mais qui se transforme aussi fréquemment en isolement, en précarité, ou en auto-exploitation. Il ne s'agit pas non plus de pratiques managériales « horizontales » ou « libérées », qui ne sont souvent que des versions plus subtiles d'assujettissement des salariés. L'autonomie est un projet d'une autre ambition, qui cherche à émanciper, à faire grandir, à intégrer – c'est un projet collectif, d'éducation en commun. *La figure du travailleur-associé d'une coopérative de*

production incarne l'idée de travail autonome. Produire ensemble, mais aussi concevoir ensemble ce que l'on produit, décider ensemble de la manière d'exercer son métier, de l'éthique que l'on applique, des formes de rémunérations que l'on se verse, l'idée n'est pas saugrenue : elle est essentielle pour faire tenir nos sociétés demain.

Nous avons donc la conviction que les principes de l'économie sociale en général, et les modes coopératifs d'organisation en particulier, disposent de capacités d'expérimentation d'un avenir désirable que ni les entreprises ordinaires, ni la puissance publique ne suffisent à mettre en œuvre. *Nous plaidons pour un volontarisme coopératif immédiat, massif, audacieux.*

Afin de le mettre en œuvre, nous proposons six mesures dont certaines pourraient intégrer la mise en œuvre du plan de relance belge et le charger d'une force symbolique féconde :

1. *Soutenir le modèle coopératif en améliorant son encadrement juridique (la société coopérative dans le Livre 6 du CSA ; les agréments prévus au Livre 8 du CSA) et en augmentant sa visibilité ainsi que sa force de proposition, notamment par le renforcement de la mission et l'augmentation des moyens mis à disposition du Conseil National de la Coopération (ci-après « CNC »).*
2. *Favoriser le financement des sociétés coopératives agréées CNC, par apport en fonds propres, ou par des formules de prêts permettant l'investissement dans le développement de leurs activités.*
3. *Développer ou créer là où ils n'existent pas des fonds d'investissement à long terme afin de financer en fonds propres la création et le développement des sociétés coopératives agréées CNC.*
4. *Soutenir juridiquement et financièrement la création de sociétés coopératives agréées CNC, notamment multipartites lorsque la formule est pertinente, dans de multiples domaines : des coopératives agricoles visant la transition vers des productions biologiques, raisonnées et en circuits courts ou des coopératives énergétiques fournissant une énergie propre ; des coopératives comme outils économiques de développement de territoires incluant diverses parties prenantes (travailleurs, usagers, acteurs locaux, fournisseurs, pouvoirs publics) ; des plateformes numériques coopératives interopérables (plateformes qui pourraient associer localement diverses parties prenantes afin d'offrir des alternatives aux plateformes numériques prédatrices) ; des coopératives d'habitation ; des reprises collectives d'entreprises sous forme coopérative par leurs travailleurs ; etc.*
5. *Sécuriser le statut social du travailleur-associé d'une coopérative de production en le rattachant inconditionnellement au régime de protection salarié et en autorisant une latitude d'organisation et de rémunération collective du travail dans le cadre statutaire de l'entreprise.*
6. *Soutenir financièrement les actions d'éducation permanente et d'animation de la vie coopérative mises en œuvre par les sociétés coopératives agréées CNC pour leurs sociétaires.*

Signataires : Cobeacoop, Concertes, Coopcity, Coopkracht, DynamoCoop, Febecoop, F'in common, NewB, Pwiic, Saw-B, Smart, Urbike